

PROCES VERBAL DE SEANCE DU

Mercredi 4 Juin 2025 à 20h00

Président de séance : Mme PECHEYRAN Valérie

Secrétaire de séance : M. MUGAIN Nicolas

Présents : Fabien FOUQUET, Nicolas MUGAIN, Valery BIZIERE, Valérie PECHEYRAN, Jonathan HUBERT, Jacqueline ANTONIO, Serge LANOUILH, Philippe GUYOMARC'H, Guillaume MARQUE, Valérie CODHANT

Excusés : Sandrine CLOUTIER, David DUIZIDOU, Olivier SOUBIES, Fabrice DAURE, Maurice CROUAIL

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Mars 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Travaux Eglise : Approbation convention avec l'APGL pour l'assistance en maîtrise d'ouvrage

Une convention est proposée par le service intercommunal du patrimoine et de l'architecture de l'APGL pour une mission d'assistance en maîtrise d'ouvrage qui consisterait en l'élaboration /passation du marché de maîtrise d'œuvre. Coût estimé : 8343 euros.

>> Le Conseil valide à l'unanimité.

3/ FONCIER

- **ACQUISITION BAZET-BALETTE**

Il s'agit d'une partie de la parcelle ZC n°155 (environ 600m²) qui appartient à Mme Bazet-Balette épouse Dinguïdart. Cet achat permettrait à la commune d'élargir son chemin d'accès au futur éco lotissement. L'acquisition est à titre gratuit, les frais de géomètre à la charge de la commune.

>> Le Conseil valide à l'unanimité.

- **PROPRIETE BASTOUL**

Il s'agit des parcelles C 104/732/605 appartenant à M. Bastoul André d'une superficie de 6 771m². Prix d'acquisition 250 000 euros l'ensemble (maison, garage et terrain). Cette acquisition permettrait à la commune de développer l'habitat en fractionnant cette unité foncière en plusieurs lots pour les mettre en vente.

Pour le financement, un emprunt devra être réalisé. 2 propositions sont présentées :

- 250 000 euros sur 4 ans : Coût du crédit 17 293 euros. Echéance annuelles. Taux à 2.73%
- 250 000 euros sur 2 ans : prêt in Fine. Coût du crédit 13 150 euros. Taux à 2.63%
-

>> Le Conseil valide à l'unanimité cette acquisition en optant pour un prêt sur 2 ans.

4/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE THEZE

Les élèves de CE2/CM2 ont fait une sortie scolaire les 9.10 et 11 avril 2025 à Capbreton. Pour ce voyage, participent l'APE, l'Ecole, la Mairie et les familles.

La participation de la Mairie s'élève à 810 euros.

>> Le Conseil valide à l'unanimité.

5/ TITULARISATION PERSONNEL COMMUNAL

Le personnel des écoles est en contrat depuis plusieurs années (sauf Mme Montaubric qui est déjà fonctionnaire). C'est un personnel efficace, sérieux, mais qui reste en situation précaire du fait de ces renouvellements contractuels.

La réglementation en vigueur permet un renouvellement de ces contrats jusqu'à 6 fois maximum, au-delà, il convient de passer à la titularisation.

Il est donc proposé, au vu de ces éléments, de basculer 3 personnels des écoles en stagiairisation/titularisation à compter du 1^{er} septembre 2025.

Sont concernées : Mme Hubert Christelle, Mme Nadeau Marie et Mme FERRAS Pauline.

>> Le Conseil valide à la majorité (M. Hubert n'ayant pas pris part au vote).

6/ TARIF REPAS CANTINE RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

API va revoir sa tarification à compter de septembre prochain, en augmentant de 0.05 centimes le prix du repas facturé à la commune. De plus, après bilan, il s'avère que les autres charges liées au service cantine (charges salariales et charges courantes) ont aussi évolué cette année, faisant augmenter là aussi de 0.05 centimes le prix de revient du repas.

Donc, une augmentation globale de +0.10 centimes. De plus, il est rappelé que le service est toujours déficitaire de l'ordre de 45 000 euros.

>> Le Conseil, après délibération, décide d'augmenter le prix du repas facturé aux familles de 0.10 centimes à compter de la prochaine rentrée scolaire, soit :

- 3.55 euros prix repas enfant Thézien
- 6.55 euros prix repas enfant hors Thèze

7/ PRIX DE REVIENT DE LA SCOLARITE ECOLE MATERNELLE ET ECOLE ELEMENTAIRE

- Ecole Maternelle : 1552 euros/enfant
- Ecole Elémentaire : 740 euros/enfant

8/ DENOMINATION ECOLE ELEMENTAIRE

Point reporté au prochain Conseil afin d'être présenté par M. le Maire.

9/ PREVOYANCE : MANDAT A LA CCLB POUR UN GROUPEMENT DE COMMANDE

La CCLB propose à ses communes membres la possibilité de faire partie d'un groupement de commande pour la Prévoyance de ses agents.

La commune de THEZE a déjà mis en place ce système via le Centre de Gestion depuis le 1^{er} janvier 2025. Mais les tarifs qui pourraient être négociés par la CCLB pourraient être plus avantageux.

A ce titre, le Conseil Municipal Décide de faire partie du groupement de commande avec la CCLB.

10/ QUESTIONS DIVERSES

a) **Vestiaires du Rugby** : Indemnité reçue par l'assurance et il reste 260 000 euros pour reconstruire des vestiaires sachant que sur ce montant se défalque chaque mois la location des algécos actuellement en place. 2 projets sont envisagés :

- soit partir sur du modulaire simple, à raison d'environ 1600€/m²
- soit partir sur une structure plus pérenne (entre le modulaire et le bâti), à raison de 2500€/m²

Sachant qu'il y a environ 210m² à prévoir dans les premiers plans.

Revoir le rugby pour identifier les besoins, faire un point financier et une nouvelle présentation sera faite au prochain conseil.

b) **Eclairage Public** : demande de remettre l'éclairage public sur le secteur Lanot. Ce point est prévu avec le SDEPA qui doit venir sur place pour identifier tous les luminaires à changer (en récupérant les lanternes vétustes du Chemin Laslanottes).

c) **Citystade** : demande d'administrés de mettre une structure ou des jeux pour les plus petits.

Ceci n'est pas prévu sur ce budget mais à noter pour l'année prochaine.

d) **Sécurité sortie Route de Garlède** : un problème de visibilité est encore signalé au niveau de l'intersection Route de Garlède/Route d'Arzacq à cause d'un panneau mal placé.

Contact sera pris avec le Département pour déplacer ce panneau.

e) **Gens du Voyage** : des caravanes se sont installées depuis Lundi sur la zone d'activités de Miossens-Lanusse. La CCLB nous a informé qu'une convention d'occupation a été signée avec un départ prévu de ces caravanes au 15 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Approuvé par le conseil municipal en date

2 juillet 2025

L'adjointe, Mme PECHEYRAN Valérie

Le secrétaire de séance, M. MUGAIN Nicolas

